Niveau :	**MASTER**					**année**
Domaine :	STAPS					M1
Mention :	ENTRAÎNEMENT OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE SPORTIVE EOPS					
Parcours :	Parcours Dijon : Entraînement, Préparation Physique, Mentale et Management du Sport (EPPMMS) Parcours Besançon : Ingénierie de l'entraînement sportif (IES)					
Volume horaire étudiant :	140 h	89,5 h	184,5 h	h	300 h	**414 h**
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	☐ français		☐ anglais		Examens : 35 h	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Dijon : Nicolas BABAULT MCF-HDR ☎ 03.80.39.67.43 nicolas.babault@u-bourgogne.fr Besançon : Sidney GROSPRÊTRE MCF-HDR ☎ sidney.grospretre@univ-fcomte.fr	Dijon : Vesna BOUILLER ☎ 03.80.39.67.03 vesna.bouiller@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFRSTAPS DIJON - Faculté des Sciences du Sport - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le master permet l'accès à une formation individualisée, associée à un projet professionnel ou à un projet de recherche et instituée dans une logique d'optimisation des performances sportives. Il est caractérisé par sa bivalence (entraînement et management), c'est une formation unique en France bénéficiant de 25 années d'expérience (création du DESS en 1990). Il apporte des compétences pluridisciplinaires permettant aux diplômés d'être en adéquation avec le marché de l'emploi du secteur privé marchand et non marchand et de réussir aux concours de cadre A de la fonction publique (Etat et collectivités territoriales). Il s'appuie sur un grand nombre de professionnels participant aux enseignements et à l'encadrement des stages, ainsi que sur la recherche permettant

aux contenus de formation d'être toujours innovants. Il répond à des besoins identifiés correspondant au cœur de métier relatif à l'entraînement sportif de haut niveau et à son management.

La spécialité EOPS a pour objectif de développer des compétences scientifiques et professionnelles. L'objectif est aussi de s'adapter à la demande professionnelle dans l'entraînement de haut niveau en développant des compétences sur le plan de l'ingénierie et du management.

Objectifs scientifiques :

La formation scientifique des étudiants a pour objectif de développer de véritables capacités d'analyse, de réponse à des problèmes nouveaux, et de mettre œuvre des solutions pertinentes à ces problèmes. Il s'agit de permettre aux étudiants d'avoir une attitude scientifique face à des problèmes liés à l'entraînement sportif et son développement que ce soit dans les domaines techniques, stratégiques ou liés à la gestion de l'environnement humain. Elle s'appuie pour cela sur une formation pluridisciplinaire dans les domaines des sciences de la vie et des sciences humaines et sociales.

Elle donne la possibilité aux étudiants ayant un projet orienté sur la recherche d'accéder au statut de doctorant et d'autre part pour permettre à l'ensemble des étudiants de développer des capacités d'analyse, de recherche et de proposition dans le domaine de l'entraînement sportif.

Objectifs professionnels :

Aujourd'hui, les entraîneurs experts doivent disposer de multiples compétences, scientifiques, technologiques, managériales, méthodologiques, techniques et sportives leur permettant d'assurer la conception, le pilotage et l'expertise de programmes d'intervention. Pour cela, ces professionnels doivent analyser dans leur contexte l'activité des athlètes dont ils ont la charge ainsi que celle de leurs collaborateurs qui interviennent dans l'entraînement, la préparation physique, mentale, le coaching, le suivi médical, la lutte contre le dopage, le réentraînement…. Dans un cadre réglementaire, juridique, déontologique, comptable et financier, ils conçoivent, organisent, pilotent, évaluent, conseillent et supervisent les types, les formes et les modalités de pratiques, les programmes d'intervention (planification et programmation d'entraînement et de réentraînement), les équipes d'intervention (entraîneur, préparateur physique et mental, médecin, kinésithérapeute, …) et l'environnement des athlètes. Ils ont besoin pour cela de connaissances scientifiques, technologiques et managériales. Ils participent aussi au développement d'une politique sportive en relation avec les dirigeants élus ou professionnels, par la définition des orientations stratégiques et par la fixation des objectifs. Ils veillent à les atteindre par des procédures d'évaluation, de régulation et opèrent éventuellement des changements d'orientation. Ils sont capables de créer, développer et gérer une structure d'entraînement publique (pôle) ou privée (centre de formation,…). Les partenaires professionnels et les employeurs sont unanimes quant à la nécessité pour des entraîneurs experts d'avoir de solides compétences en management.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Le diplômé pourra exercer des fonctions de responsable stratégique et opérationnel dans des organisations dont la vocation est l'optimisation de la performance sportive. La professionnalisation, dans le domaine de compétence des étudiants, a été évaluée à 86% lors des deux derniers contrats quadriennaux. Cette professionnalisation se fait aussi bien dans des structures privées (fédérations, ligues, clubs, salles de forme, entreprises à objet sportif) que publiques (ministère de la santé, de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale et les collectivités locales et territoriales), elle correspond à des emplois de création, de développement et de gestion de structures sportives. Ces emplois sont à mettre en rapport avec des compétences scientifiques, techniques et managériales. A noter que le parcours EPPMMS est inscrit au RNCP.

Les métiers d'entraîneur, de préparateur physique, de coach, de préparateur mental sont principalement visés et cela au plus haut niveau possible (pôles, équipes de France, équipes régionales, centres de formation, club professionnels).

Les métiers de coordination sont aussi largement visés : Responsable de pôle, de centre de formation, manager général de club, directeur sportif de club, cadre fédéral de ligue, comité régional, comité départemental, conseiller technique national, directeur technique national

La poursuite d'étude est possible, sans être automatique, dans le domaine de la recherche (doctorat) au sein des laboratoires sur lesquels s'adosse la formation. Le laboratoire INSERM U1093 Cognition Action et Plasticité Sensorimotrice, le laboratoire Socio-Psychologie et Management du Sport et le Centre d'Etude de la Performance.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation** :

L'ensemble de la formation apporte aux étudiants une triple compétence, scientifique, professionnelle et sportive leur permettant d'assurer la conception, le pilotage et l'expertise de programmes d'intervention dans le domaine de l'entraînement ou du management des organisations sportives.
Les compétences acquises à l'issue de la formation sont d'ordres méthodologique, scientifique et managériale.
Sur un plan méthodologique, les compétences s'articulent autour de trois axes :
Celui de l'analyse, du contrôle et de l'évaluation des facteurs physique et mentaux de la performance dans les différentes activités sportives individuelles et collectives.
Celui de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de la planification de l'entraînement sportif.
Celui de l'opérationnalisation et l'optimisation des méthodes de récupérations et de ré-athlétisation des sportifs blessés.
Sur un plan scientifique, les compétences s'articulent autour de trois axes :
Capacité à organiser une veille scientifique et une revue de la littérature face à une problématique spécifique portant sur l'entraînement physique et mental dans le domaine de l'entraînement sportif et la réhabilitation des sportifs blessés.
Capacité à organiser et interpréter, dans une démarche scientifique, la mesure dans le domaine de la performance sportive.
Capacité à produire de la connaissance et à communiquer dans le domaine scientifique et en rapport avec la pratique sportive.
Sur un plan managérial, les compétences s'articulent autour de trois axes :
Celui de l'analyse des contraintes économiques, institutionnelles, juridiques et réglementaires qui régissent et influencent le fonctionnement des structures d'entraînement sportif privées et publiques.

Celui de la gestion des ressources humaines tant au niveau du recrutement et de la coordination d'un staff technique que de la gestion d'un athlète ou groupe d'athlètes et de leur environnement.

Celui de la création et de la gestion de projets d'action et de développement en concertation avec différents partenaires institutionnels, publics ou privés tout en anticipant les évolutions nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des structures à objet sportif.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

La première année de master parait indissociable de la deuxième année de master.
Cependant certaines compétences peuvent être atteintes dès la première année :
<u>Compétences en entraînement</u> :
- La capacité à analyser le contrôle et l'évaluation de l'athlète et à utiliser des outils adaptés et innovants.
- La capacité à suivre un sportif sur le plan mental

Compétences en management :

- La capacité à gérer un projet dans la structure sportive support du stage entraînement, ayant pour objectif son développement, en s'appuyant sur des outils comptables, organisationnels, de marketing, de GRH
- La capacité à développer un emploi d'entraîneur sportif dans le respect des règles de droit du travail spécifiques (code du travail et CCNS). De l'analyse des besoins à la rédaction de contrat de travail.

Compétences scientifiques :

- La capacité, dans le domaine de l'entraînement à analyser un sujet, à définir une problématique, à réaliser une étude bibliographique, à utiliser des outils scientifiques (statistiques) pour répondre au sujet.

Modalités d'accès à l'année de formation :

L'accès à la formation en master EOPS est limité par la capacité d'accueil. Le nombre de place est fixé à 40 en master 1ere année.

- sur sélection pour les étudiants titulaire d'une licence staps entraînement sportif au titre de la formation initiale :

L'admission en Master 1 Entrainement et Optimisation de la Performance Sportive s'effectue sur sélection à partir de l'étude du dossier et du projet professionnel de l'étudiant.

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (SEFCA 03.80.39.51.80)

L'admission en Master 1 Entrainement et Optimisation de la Performance Sportive s'effectue sur sélection à partir de l'étude du dossier et du projet professionnel de l'étudiant.

Organisation et descriptif des études :

Schéma général des parcours possibles :

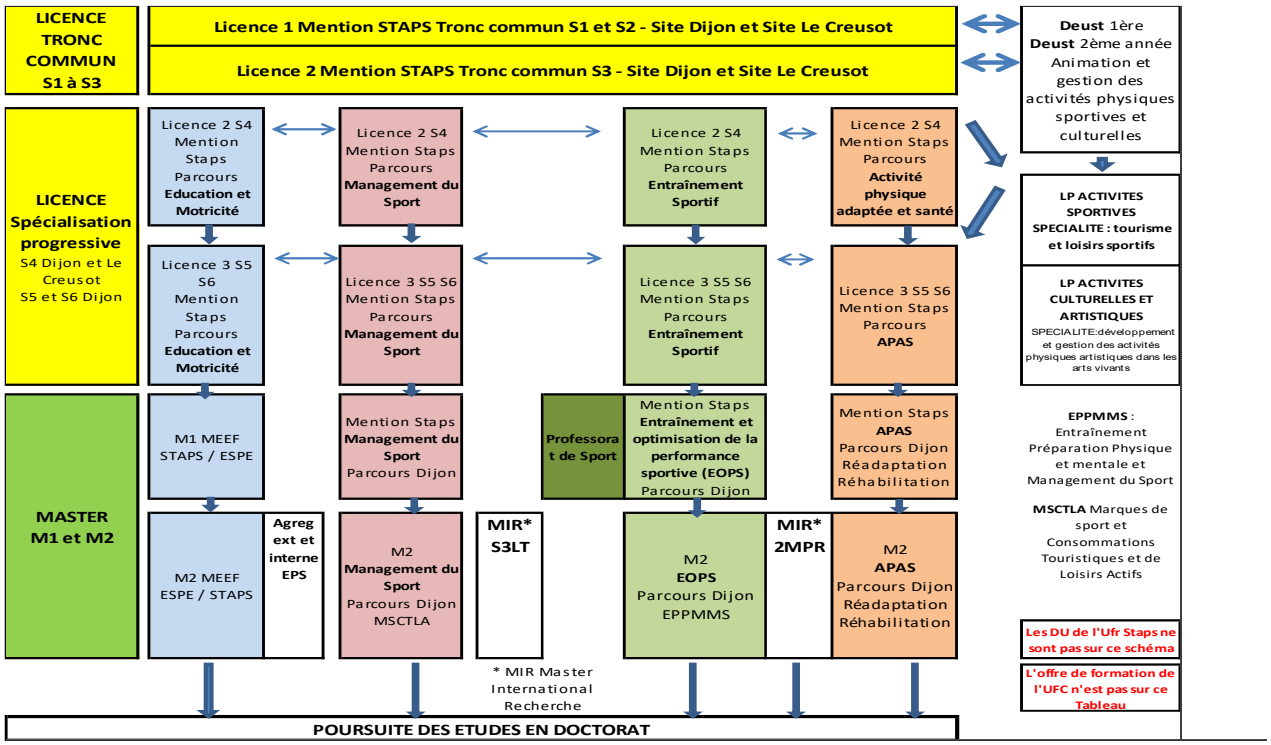

■ **Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :**

SEMESTRE 1

UE 11	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion et développement des structures et des activités sportives	Comptabilité générale, analytique, gestion budgétaire Simulation de gestion	21	6	9	36	4	CC : Ecrit et/ou dossier et/ou simulation	CT : 1 dossier	3		3
	Marketing des services sportifs	17	7		24	4	CC : 1 oral CT : 1 dossier	CT : 1 dossier	1.5	1.5	3
TOTAL UE		38	13	9	60	8			4.5	1.5	6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 12	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Entraînement : Contrôle et évaluation de l'athlète	Aspects musculaires	15	12		27	3	CT : 1 écrit 2 h.	CT : écrit 2 h	4	0	4
	Aspects énergétiques	15	12		27	3	CT : 1 écrit 2 h.	CT : écrit 2 h	4	0	4
TOTAL UE		30	24		54	6			8	0	8

UE 13	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Langages et TICE	Informatique		3	6	9	2	CC : Epreuve informatique + dossier	Report de note CC		2	2
	Vidéo		3	6	9	2	CC : une vidéo	Une vidéo		2	2
	Anglais		3	9	12	2	CC : oral et ou écrit	Ecrit 1h00		2	2
TOTAL UE			9	21	30	6				6	6

UE 14	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Pratique et application : Projets tuteurés	Projet tuteuré entraînement			18	18	2	CC : un dossier	Report de note CC		2	2
	Projet Tuteuré management			18	18	2	CC : un dossier	Report de note CC		2	2
TOTAL UE				36	36	4				4	4

UE 15	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologie de la recherche et veille scientifique	Méthodologie et statistiques	6	7,5		13,5	2	CT : épreuve sur ordinateur	CT : épreuve sur ordinateur	2		2
	Veille scientifique/sémi-naires commun avec les M2			21	21	4	CC : dossier et ou oraux	Report de note CC		4	4
TOTAL UE		6	7,5	21	34,5	6			2	4	6

TOTAL S1	**74**	**53,5**	**87**	**214,5**	**30**			**14.5**	**15.5**	**30**

SEMESTRE 2

UE 21	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Management des équipes techniques et Projet professionnel	Gestion des ressources humaines	9	4,5		13,5	2	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h	2		2
	Les fonctions de manager général d'un club sportif	9	4,5		13,5	2	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h	2		2
	Droit du travail	15	4,5		19,5	2	CC : un dossier	Un dossier		2	2
	Création d'entreprise	3	3	3	9	2	CC : un dossier et/ou un oral	Report de note		2	2
TOTAL UE		36	16,5	3	55,5	8			4	4	8

UE 22	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Suivi de l'athlète de haut niveau	Suivi médical, traumatologie	12	3		15	2	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h	2		2
	Nutrition, dopage	6	9		15	2	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h	2		2
	Préparation mentale	12	7,5		19,5	2	CT : écrit 1h	CT : écrit 1h	2		2
TOTAL UE		30	19,5		49,5	6			6		6

UE 23	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Développement des compétences pratiques de l'entraîneur	Spécialité sportive			15	15	2	CC : encadrement de séance + oral	Report de note		2	2
	Polyvalence			15	15	2	CC : dossier et ou implication	Report de note		2	2
TOTAL UE				30	30	4				4	4

UE 24	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Sciences de l'intervention de l'entraineur de haut niveau	Stage d'observation d'une structure de haut niveau (30h)			4,5	4,5	1	CC : dossier	Dossier		1	1
	TP de l'acte de l'entraînement (par famille de spécialité ou regroupement thématique) : 5 groupes			24	24	3	CC : Dossier + implication	Dossier		3	3
TOTAL UE				28,5	28,5	4				4	4

UE 25	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stages professionnels (2 X 150 h)	Suivi stage entraînement			18	18	4	CT : Dossier + oral CC : implication stage + recherche	CT : Dossier + oral CC : report de note	3	1.5	4.5
	Suivi stage management			18	18	4	CT : Dossier + oral CC : implication stage	CT : Dossier + oral CC : report de note	3	0.5	3.5
TOTAL UE				36	36	8			6	2	8

TOTAL S2	**66**	**36**	**97,5**	**199,5**	**30**			**16**	**14**	**30**

Organisation des études.

L'organisation des études et des examens à la Faculté des Sciences du Sport s'effectue dans le respect du Référentiel Commun des Études L-M-D de l'Université de Bourgogne/Franche Comté, adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et par le Conseil d'Administration en date du 08/07/2016.
Ce référentiel Commun des Études est consultable en ligne sur le site de l'Université.

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● ***Sessions d'examen (évaluation des examens : 35 heures)***

La première session du semestre 1 est organisée fin décembre

La première session du semestre 2 est organisée au cours du mois de mai

Cependant pour la 1re session des semestres 1 et 2, les examens peuvent être organisés tout au long de l'année au fur et à mesure que les cours de chaque UE sont terminés.

La 2e session est organisée en JUIN au minimum 4 semaines après les derniers examens de la 1re session.

Les étudiants peuvent soutenir leurs mémoires et rapport de stage jusqu'en septembre de chaque année.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

Validation :
Les unités d'enseignement, semestres et années sont validés :

- soit par obtention de chacun des éléments qui la (le) composent ;
- soit par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 ;

La validation des unités d'enseignement, semestres et années entraîne la capitalisation des crédits associés. Il en est de même pour les éléments constitutifs s'ils sont porteurs de crédits.

Compensation :
La compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues lors des évaluations, pondérées par les coefficients, et s'opère :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE (si ces EC sont crédités en ECTS)
- entre les UE d'un même semestre ;
- entre les deux semestres de la même année universitaire.

Aucune note éliminatoire n'est autorisée.

Capitalisation :
Les éléments constitutifs, unités d'enseignement et semestres, dont la valeur en crédits européens est fixée, sont capitalisables. Tout semestre, toute UE, tout élément constitutif crédité(e) capitalisé(e) est définitivement acquis(e). Il (elle) ne peut être passé(e) à nouveau par l'étudiant.
Il en est de même pour les UE non validées mais qui se trouvent dans les semestres validés par compensation ainsi que pour le semestre non validé mais qui se trouve dans une année obtenue par compensation.
Les éléments constitutifs, UE et semestres sont affectés d'un coefficient. Les UE sont affectées de coefficients qui peuvent être différenciés, en Licence, dans un rapport variant de 1 à 5.

Capitalisation de l'UE : chaque UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments constitutifs qui la compose (si ces EC sont crédités), soit par compensation (moyenne générale pondérée des éléments constitutifs de l'UE supérieure ou égale à 10 sur 20)

Capitalisation du semestre* : chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui le composent, soit par compensation entre les UE et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 ;
Capitalisation de l'année*: chaque année est validée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.

Précisions :

Stage et mémoire et rapport de stage :
La validation des stages s'effectue sur attestation des personne-ressource appartenant à l'organisation qui reçoivent l'étudiant et après accord de l'enseignant de l'UFR STAPS chargé du suivi. Le mémoire entraînement et le rapport de stage management font l'objet d'une soutenance devant un jury. Ils ne pourront être soutenus qu'après accord du directeur de mémoire et du directeur de rapport de stage. Un document annexe, précisant le cahier des charges des stages, mémoire et rapport de stage sera fourni aux étudiants chaque année.

Des réunions de jury ont lieu 3 fois par année, ceux-ci sont composés de tous les enseignants concernés par chaque semestre.

● Conservation et report de notes

L'étudiant non admis en session initiale bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les éléments constitutifs et UE validés (note égale ou supérieure à 10/20) lors de cette session.
Lors de la session de rattrapage, l'étudiant repasse, pour chacune des UE non validées, les éléments constitutifs auxquels il n'a pas obtenu la moyenne si ces éléments constitutifs sont individuellement crédités (ayant une valeur en crédit ECTS).

ATTENTION : Dans le cas où les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas crédités en ECTS l'étudiant repasse tous les éléments constitutifs de l'UE y compris ceux dans lesquels il a obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne (10/20).

Les notes et résultats de la session de rattrapage annulent et remplacent ceux de la première session, sauf pour les notes de contrôle continu qui peuvent être conservées d'une session à l'autre.

Les étudiants de l'UFR STAPS inscrits sur la liste nationale des sportifs de haut niveau et/ou PEP'S peuvent conserver d'une session à l'autre ou d'une année à l'autre, l'ensemble de leurs notes, à condition d'en faire une demande écrite au responsable du diplôme et au coordonnateur PEP'S de l'UFR STAPS qui se réservent le droit de valider ou d'invalider cette demande.

● Assiduité

Les TP et les TD sont obligatoires (sauf régimes particuliers ci-dessous). La justification des absences se fait auprès de l'enseignant du cours concerné et est examinée par le responsable du diplôme.

TROIS ABSENCES INJUSTIFIÉES OU NON AUTORISÉES AUX TP ET TD PAR U.E., ENTRAÎNENT L'INTERDICTION DE PASSER LE OU LES EXAMENS RELATIFS À CELLE –CI, SUR L'ENSEMBLE DES SESSIONS.

Les demandes exceptionnelles d'autorisation d'absence devront parvenir au responsable de promotion 15 jours avant la période concernée.

Dans tous les cas, l'absence sera justifiée si et seulement si un document est fourni au responsable de promotion et une copie présentée à/aux enseignant(s) concerné(s).

● **Année commencée en retard**

L'étudiant doit prendre toutes les dispositions pour avoir connaissance des dates de rentrée auprès de la scolarité de l'UFR STAPS afin d'être présent le jour de la rentrée. Dans le cas contraire, l'étudiant sera considéré comme absent durant tous les enseignements s'étant déroulés de la rentrée au jour de son arrivée, et la règle des absences s'appliquera.
Pour les étudiants concernés par les réorientations en cours d'année, une commission étudiera les demandes faites sur la base d'un dossier fourni par l'étudiant.

● **Modalités de contrôle des connaissances**

Selon l'article 11 de l'arrêté du 11 juin 2011, les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

Selon l'article 15 de l'arrêté du 11 juin 2011, les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et des diplômes de licence et master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.
Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits.
Les modalités de contrôle des connaissances doivent comporter l'indication du nombre d'épreuves, de leur nature, de leur durée, de leur coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites et orales. L'ensemble de ce règlement doit être affiché dès son adoption, sur les lieux d'enseignement.

- **UE en contrôle continu.**

Le contrôle continu permet d'évaluer les étudiants sur certains éléments constitutifs du semestre (épreuves écrites ou orales, TP, TD, exposés par exemple).
Lorsque le contrôle continu est intégral (lorsqu'il n'y a aucun examen terminal dans les modalités de contrôle de connaissance de l'élément constitutif), il consiste en un minimum de deux évaluations par élément constitutif. Le nombre d'évaluation peut être supérieur dans le cas d'un volume horaire important de l'enseignement. Ces évaluations peuvent éventuellement être affectées de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 2.
Pour les étudiants relevant du régime spécial d'études*, et uniquement eux, l'étudiant devra signifier son choix de modalité d'examen ; à savoir, soit de passer uniquement un contrôle terminal ou alors de participer à l'ensemble des examens en contrôle continu prévus dans l'UE ou l'EC comme les étudiants relevant du régime normal. (des modalités particulières pourront être envisagées avec le ou les enseignants de l'UE).

● ***Régime spécial d'études**

Personnes concernées :
Les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau, les sportifs professionnels, les étudiants intégrés au pôle d'excellence des Pratiques Sportives (PePS) de l'Université de Bourgogne, les étudiants salariés, les étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants justifiant du statut national d'étudiant-entrepreneur, les étudiants en période de césure et les étudiants inscrits au titre de la formation continue peuvent bénéficier, dans le cadre de la réglementation en vigueur, d'aménagements spécifiques de leur scolarité et des modalités de contrôle des connaissances.

Concernant les étudiants salariés, deux cas de figure sont à distinguer :
Cas n°1. Les étudiants salariés au moins 10h par semaine (ou 120h trimestre) justifiant d'un contrat d'un an (1er octobre au 30 septembre).
Cas n°2. Les étudiants salariés au moins 8h par semaine justifiant d'un CDD de 3 mois minimum ou d'un CDD d'un mois minimum et renouvelable dans le cadre d'un emploi à l'Université ou au CROUS.

Cas n°1 :
L'étudiant bénéficie pleinement du régime spécial d'études.
Lorsqu'un enseignement théorique est évalué en contrôle continu, les dates de CC (au moins deux) sont prévues et communiquées à l'étudiant salarié. Plusieurs cas :

- l'étudiant peut réaliser les deux ou au moins deux CC, il est noté en CC;
- l'étudiant réalise un seul CC parmi ceux prévus, sa note est complétée par le CT;
- l'étudiant ne peut réaliser aucun CC, il est évalué par examen terminal.

Lorsqu'un enseignement pratique est évalué en contrôle continu, l'étudiant salarié doit assister à au moins deux séquences d'enseignement pour être noté.
Pour bénéficier de ces dispositions, l'étudiant doit en faire la demande écrite au responsable de promotion, au plus tard au moment des inscriptions pédagogiques.
L'étudiant se verra communiquer par le service de scolarité, les règles d'obtention de la note (examen terminal à la place du ou des partiels en CC…)

Cas particuliers : les étudiants dont la situation viendrait à changer en cours de semestre pourront soumettre leur cas au responsable de promotion.

Cas n°2 :
L'étudiant ne bénéficie pas du régime spécial d'études, il relève du régime normal.

Cas particuliers : les étudiants dont la situation viendrait à changer en cours de semestre pourront soumettre leur cas au responsable de promotion.

Formalités :
Pour bénéficier du « régime spécial » l'étudiant en fera la demande auprès du Directeur de la composante qui relaiera sur le responsable du diplôme dans le mois suivant la rentrée universitaire (ou toutes autres dates s'il s'agit d'un mandat électif). L'étudiant devra joindre les pièces justificatives dans les plus brefs à la scolarité en charge d'instruire son dossier.

Les sportifs de haut niveau (MODALITÉS DU RÉGIME SPÉCIAL DES ÉTUDES DE L'ÉTUDIANT SPORTIF DE HAUT NIVEAU DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE) pourront être dispensés d'assiduité aux travaux dirigés et aux travaux pratiques sur présentation d'une convocation à un entraînement ou une compétition.
Pour les examens en CC, le régime des sportifs de haut niveau s'aligne sur celui des salariés (Cf Cas °1 ci-dessus). L'entraînement n'est pas un motif d'absence justifié au CC.
En cas d'absence justifiée (uniquement stage national ou compétition) à une/aux épreuves des deux sessions d'examen, une épreuve supplémentaire sera organisée à leur intention.
Les étudiants élus dans l'un des conseils de l'université ou de son UFR bénéficieront du même régime que les salariés sur présentation d'une convocation à une réunion de l'un desdits conseils.
Les étudiants handicapés ne seront pas dispensés ni de contrôle continu, ni d'assiduité aux TP-TD. Ils bénéficieront de dispositions spéciales concernant les examens, en particulier en termes d'accessibilité aux locaux, d'installation matérielle de la salle d'examens et de temps majoré.